

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Création d'un poste de "coordinateur de la gestion urbaine sociale de proximité", non titulaire à temps complet

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des missions dévolues au pôle "développement social et solidaire" et plus précisément concernant le volet rénovation urbaine il existe un besoin temporaire non satisfait en matière de coordination de la gestion urbaine de proximité. En effet, il apparaît que cette coordination pourra s'effectuer notamment sur deux territoires prioritaires de la ville : Ozon (en accompagnement de l'opération de renouvellement urbain) et le centre ville.

Ce poste, ouvert pour une durée unique de trois ans, sera pourvu par un agent non titulaire de façon à s'inscrire dans le calendrier de l'opération de rénovation urbaine de la Plaine d'Ozon, dont le prolongement est prévu par voie d'avenant avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

A ce titre, la personne recrutée sera chargée de faire le lien avec les services concernés de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (services techniques) avec les services de l'État, Caisse d'Allocations Familiales, associations afin de concrétiser les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la fonctionnalité des espaces et des équipements.

Pour mener à bien cette mission, il est donc nécessaire de créer un poste de rédacteur territorial non-titulaire à temps complet, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

En conséquence le poste sera pourvu par un agent contractuel qui :

- possède une bonne connaissance de l'environnement territorial et de l'organisation d'une collectivité territoriale,*
- a une expérience avérée dans la coordination des actions et des acteurs,*
- fait preuve de capacités d'animation de réunion, de réalisation de diagnostic et de synthèse,*
- démontre des qualités relationnelles reconnues.*

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs.

** * * * **

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 28 novembre 2011 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que la nature des missions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée de 3 ans,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 mars 2012

n° 14

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) de créer un poste de "coordinateur de la gestion urbaine sociale de proximité" non titulaire à temps complet, compte tenu de la nature des missions et les besoins du service, qui exercera les missions suivantes :

Coordination interne du dispositif de Gestion Urbaine de Proximité :

- mettre en œuvre le plan d'action municipale de gestion urbaine de proximité,
- identifier à partir des « diagnostics en marchant » les besoins des habitants,
- assurer une coordination entre les services concernés pour la pérennité des actions réalisées,
- participer à des actions visant l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- préparer le comité de pilotage de la gestion urbaine,
- réaliser un bilan annuel de la gestion urbaine en lien avec les services concernés,
- rédiger des comptes-rendus et tableaux de bord de suivi des actions de gestion urbaine.

Coordination des partenaires de la Gestion Urbaine de Proximité :

- animer les groupes de travail de gestion urbaine (notamment « entretien/propreté » et « résidentialisation » sur Ozon),
- assurer l'interface entre la commune, les acteurs institutionnels et les associations,
- organiser et animer des cellules de veille de gestion urbaine en lien avec les partenaires,
- impulser le volet animation sociale de la commune avec les centres sociaux et proposer le développement d'actions,
- participer aux comités de quartier d'Ozon et du centre ville, et à leur préparation.

La rémunération de l'agent sera fixée sur la base de l'indice brut 306 situé dans l'espace indiciaire du grade de Rédacteur, augmentée du régime indemnitaire correspondant à ce grade.

2) d'autoriser monsieur le président, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement d'une durée maximale de 3 ans et toutes les pièces y afférentes.

Le coût total pour ce poste s'élève à 30 795 € en année pleine et est inscrit au budget 2012.

Des aides financières seront sollicitées, pour l'année 2012, auprès de :

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, à hauteur de 50% du coût soit 15 398€,
- Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de 25% du coût soit 7 699€,

Si ces aides sont accordées, le coût résiduel pour la commune de Châtellerault sera de 7 698€ en 2012.

Le tableau des effectifs est arrêté comme suit : (Voir annexe)

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 05/04/2012 N° 2448
Publié au siège de la Mairie, le 05/04/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM